

...Les Rencontres Ressources Humaines... Les Rencontres Ressources

Votre entreprise, certainement, a recours au Contrat à Durée Déterminée (CDD), ou envisage de le faire.

Savez-vous que vous ne pouvez embaucher de salariés en CDD que dans certains cas prévus par la loi ? Que selon ces cas, les règles d'exécution du contrat (durée maximum, succession de contrats, indemnité de précarité) varient ? Que l'omission de certaines mentions écrites peuvent être lourdes de conséquences pour l'employeur ?...

Vous vous devez de connaître l'essentiel de la réglementation et les points sur lesquels les tribunaux ne transigeront pas. Aussi, nous vous proposons la réunion suivante :

Ce qu'il faut savoir du CDD

Jeudi 25 mars 2004 de 9h à 11h30

à la CCIP Hauts de Seine, 21-23 rue des Trois Fontanot, Nanterre

Accès : RER A Nanterre Préfecture / Parking de La Brèche, 24 rue des Trois Fontanot

Intervenant : Maître COLBOC, avocat en droit du travail.

Inscription à retourner à votre convenance :

par télécopie : 01 46 14 27 63

par mail : formemp92@ccip.fr

par courrier à : CCIP Hauts de Seine, 6-8 rue des Trois Fontanot, 92023 Nanterre Cedex

Prénom et Nom	Fonction	
Téléphone	e-mail	
SOCIETE	Date de création	Effectif
Adresse		

- S'inscrit à la réunion d'information « ce qu'il faut savoir du CDD » du jeudi 25 mars 2004 et joint un chèque de 40 euros nets, libellé à l'ordre de la CCIP

Pour ouvrir droit à remboursement, une annulation doit être communiquée par écrit à la CCIP Hauts de Seine au moins 48h avant la réunion

Pour tout renseignement sur les Rencontres Ressources Humaines 01 46 14 27 28

Prochaine Rencontres Ressources Humaines :

Accords collectifs : les nouvelles règles du jeu de la négociation, Jeudi 29 avril 2004